DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DOMAINE:

Institutions & vie politique

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 6 novembre 2019 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE:

L'an deux mille dix-neuf et le six novembre à dix-huit heures trente

Modification des statuts

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

OBJET:

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Changement de compétences du SMICTOM de l'Ouest Audois

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Le nombre de conseillers en service est de 35

Présents:

ANDRIEU Francis, ALRIC Didier, BROUSSE Michel, BROSSE Christian, CALMON Régis, CARLES Alain, CASSAN Renée, DARFEUILLE Jérôme, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, DELRIEU Jean-Pierre, GALINER Alain, GUILHEM Evelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, JUIN Denis, LOPEZ Frédéric, MARCOS Juan-Carlos, OURLIAC Christian, TOURNIER Guy, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL Pierre,

Rendue exécutoire

Absents remplacés:

Convocation du Comité en date du : PRADEL Christophe remplacé par RIVIERE Philippe

GUY Raymond remplacé par PONS Bernard GIESE Peter remplacé par RICHIN David

30 octobre 2019

Absents excusés:

Affichage en date du :

ANDRIEU Catherine, ANTOINE Hervé, BRUNEL Christophe,

CALMETTES Didier, CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, RIOU Daniel, ROBERT Richard, ROUQUET Alain, MORIN Didier.

TANNEAU Gilles, YUS Joseph.

30 octobre 2019

Publication de la présente en date du :

Secrétaire de séance :

6 novembre 2019

HENNEBELLE Jean-Luc

Délibération n°

20190031

Monsieur le président expose, afin d'inclure de nouvelles communes et surtout de pouvoir inclure celles qui ne souhaitent pas adhérer au SMICTOM de l'Ouest Audois en collecte, notre Syndicat doit définir les compétences obligatoires et optionnelles du SMICTOM de l'Ouest Audois.

Pour se faire, monsieur le président propose de changer comme suit l'Article 2 de nos statuts :

« Ce syndicat a pour objet la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'organisation des déchèteries.

<u>Les Compétences obligatoires</u> pour l'ensemble du territoire sont :

- Le Traitement des Ordures Ménagères,
- Le Traitement des déchets issus des déchèteries.

<u>Les Compétences optionnelles</u> pouvant être transférées par les Communautés de Communes membres, le cas échéant seulement pour une partie de leur territoire sont :

- La Collecte des Ordures Ménagères des Communes,
- Le fonctionnement des déchèteries dans le cadre de la collecte. »

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de voté pour le changement de compétences du SMICTOM de l'Ouest Audois.

Voix pour: 23 Voix contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 7 novembre 2019

PREFECTURE DE L'AUDE SERVICE DU COURRIER

1 2 NOV. 2019

11836 CARCASSONNE CEDEX 9